

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

20 AVR. 2021

Déposée en
Préfecture le

20 AVR. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etait excusée

Elizabeth EHRINGER-BATTAREL

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PRÉ BILLY - AGRÉMENT DE VENTE DE L'ILOT B5/6 À L'ORGANISME FONCIER ET D'INNOVATION SOLIDAIRE

Par concession d'aménagement, le Grand Annecy a confié à la société TERACTION la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée Pré Billy, créée sur le territoire de la Commune d'Annecy-Pringy.

Pour réaliser une partie du projet l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire (OFIS) envisage d'acquérir le foncier de l'ilot B5/6, délimité sur le plan annexé, d'une superficie de 8 223 m².

Le programme immobilier comprend 2 495 m² de surface de plancher localisés pour la réalisation de 32 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) dans 2 bâtiments distincts.

La cession doit se réaliser au prix de 873 250 € HT.

LE BUREAU DECIDE :

d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 8 223 m² à l'OFIS et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 26

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.